



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA MARTINIQUE**

Fort-de-France, le 9 janvier 2013.

## Communiqué de presse

### **Information préalable du public sur la demande de dérogation à l'interdiction d'épandage de produits phytosanitaires par voie aérienne**

Une information préalable du public sur la demande de dérogation à l'interdiction d'épandage de produits phytosanitaires par voie aérienne déposée par le Groupement de Producteurs de bananes martiniquais, la SICA BANAMART, se déroulera du jeudi 10 janvier au jeudi 14 février 2013 inclus.

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier déposé à la préfecture de Fort-de-France : Direction des Affaires Locales et Interministérielles – Bureau des Actions de l'État, ainsi que dans les sous-préfectures du Marin, de Saint-Pierre et de Trinité, et consigner éventuellement leurs observations sur un registre mis à leur disposition, aux heures d'ouverture des bureaux.

---

#### **Contact presse**

*Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42*

*audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr*